



Echo du conseil municipal

Le conseil a étudié et fixé les différents tarifs communaux à appliquer à compter du 1er janvier 2024. Ils sont tous exprimés TTC.

Cimetière

- Concession trentenaire : 100€/m²
- Concession cinquantenaire : 150€/m²
- Concession cinéraire trentenaire : 100€/m²
- Concession cinéraire cinquantenaire : 150€/m²
- Columbarium trentenaire : 600 €
- Columbarium cinquantenaire : 1200 €

Divers

Bois de chauffage, traversée de route, autre :

- 12 € TTC le m³ d'affouage d'un diamètre supérieur à 10 cm
- Traversée de route : 250 € (Pour tout nouveau raccordement)
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Location de la salle POIREL

Quatre types de facturation et toute location sera confirmée lorsque le règlement d'un acompte de 50% du prix de la location sera encaissé.

- Municipalité de Thiaville et Lachapelle : Gratuit
- Association de Thiaville et Lachapelle : Gratuit
- Habitants de Thiaville et Lachapelle :
 - o pour collation après obsèques : gratuit
 - o 4 heures sans chauffage : 80 €
 - o 4 heures avec chauffage : 110 €
 - o 1 jour sans chauffage : 150 €
 - o 1 jour avec chauffage : 200 €
 - o 2 jours sans chauffage : 260 €
 - o 2 jours avec chauffage : 340 €
- Habitants extérieurs : voir conditions et tarifs en mairie. Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune.

Location de l'Espace Michel JACQUEL

A la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune.

Bons de Noël du personnel communal

Le Conseil décide d'acquérir 10 colis de Noël d'une valeur de 50 euros chacun sous la forme d'un bon d'achat au bénéfice des agents de la commune.

Contrat de travail au périscolaire

Le maire fait part aux élus de la fin du contrat PEC de l'agent du périscolaire au 02/01/2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la mise en place d'un contrat aidé d'un an à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 21 heures (annualisé) et autorise le maire à signer tout document nécessaire.

RPQS 2022

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Modification du règlement de l'eau

Le Président propose aux élus de mettre en place la possibilité pour les utilisateurs du service de l'eau de payer mensuellement leur facture. Cela impose de prévoir cette option au règlement de l'eau. Après en avoir délibéré, les élus décident de ne pas mettre en place la mensualisation des factures d'eau en 2024 compte tenu de la charge de travail que cette modification engendrerait au secrétariat, ainsi qu'aux services Techniques, et se réserve la possibilité de ré-étudier cette option ainsi que les changements qu'elle imposerait au service dans les années futures.

Informations diverses

- Emploi permanent d'adjoint technique contractuel (ménage) créé par délibération du 28 septembre 2022 : Le maire informe les élus de la mise en place d'un nouveau contrat d'un an pour l'agent qui occupe ce poste.
- Emploi non permanent contractuel créé par délibération du 19 septembre 2023 : Le maire informe sur le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2023 du contrat sur le poste non permanent d'animateur périscolaire.

Retrouvez l'intégralité de la séance du conseil et des délibérations sur la panneau d'affichage sur le mur de la mairie mais aussi en ligne sur thiaville.com/lesdeliberationsduconseilmunicipal.

(scannez ce QR code avec votre smartphone)



Cérémonie du 11 novembre



Merci à la population et aux enfants de l'école pour avoir participé. Rendez-vous en 2024.

Soirée Beaujolais nouveau

Une soirée Beaujolais réussie. Depuis quelques années, suite au COVID, les thiavillois semblaient moins enclins à se divertir. Eh bien, cette année le plaisir de passer une soirée ensemble est revenu ! En effet, le Foyer Rural ne s'est pas découragé malgré la moindre fréquentation des dernières années et a continué à organiser une soirée beaujolais nouveau. Et, oh surprise, cette année 75 personnes se sont inscrites ! Cela a permis de prévoir au mieux les besoins en nourriture et de satisfaire tout le monde avec les croutons et la charcuterie sans compter le « corcelle » et le « mélinon » qui étaient excellents même si tout le monde n'y trouvait pas le goût de banane très souvent vanté. Une soirée conviviale, permettant de renouer avec les plaisirs d'être ensemble dans son village et de retrouver les traditions qui permettent de s'évader quelques heures. Merci à tous ceux qui ont répondu présent et qui ont contribué à la réussite de la soirée.



REPAS DANSANT

Organisé par le Foyer Rural
Thiaville section football

Salle Poirel à Thiaville sur Meurthe

SAMEDI 2 DÉCEMBRE À PARTIR DE 19H00

SANGRIA OU JUS DE FRUITS

GRATIN DAUPHINOIS AVEC JAMBON EN SAUCE

DÉSSERT DE NOËL / BRIOCHE

CAFÉ 20€

Réservation possible jusqu'au 25/11

Réservation CHARLY PIERRE : 07.69.05.24.65

Manœuvre du centre de secours des Grands Faings

Le dimanche 19 novembre s'est déroulé un exercice inter-centre. Le thème de cette manœuvre : trois véhicules impliqués avec sept victimes, rue du Pré de la Scie. Le centre de secours de Badonviller est venu avec un fourgon disposant du matériel de désincarcération. Une VLI avec une infirmière et deux ambulances complétaient le fourgon du centre des Grands Faings. Les véhicules ont été mis en place par le garage Tanguy. Un grand merci à tous pour l'organisation et la participation à cette matinée.



Sainte-Barbe : rendez-vous le 16 décembre à 18h

Cette année, c'est à Thiaville, à 18h place de la mairie et salle Poirel que se déroulera la cérémonie de la Sainte-Barbe du centre des Grands Faings. La population est invitée à soutenir les sapeurs-pompiers à cette occasion.



Calendriers 2024



Prochainement vos sapeurs pompiers aidés des anciens sapeurs pompiers du centre, viendront vous rendre visite pour la traditionnelle vente des calendriers. Ils seront obligatoirement par deux et en tenue. N'hésitez à vous assurer que ce sont bien les sapeurs pompiers. Pour les actifs, ils disposent d'une carte. Pour tous renseignements concernant les sapeurs pompiers des Grands Faings, n'hésitez pas à contacter le Lieutenant Nicolas Humbert, Chef de centre des Grands Faing au 06 72 02 84 53 ou venez les rencontrer le quatrième dimanche du mois lors de la manœuvre mensuelle.

Les lauriers des collectivités locales

Le mardi 14 novembre, Sabrina Gridel, adjointe au maire, en présence de Bruno Minutiello le président de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat, recevait le trophée "**Les lauriers des collectivités locales**" de Meurthe-et-Moselle. Cette récompense est liée au projet de panneaux photovoltaïques qui seront prochainement installés sur la zone de Grandrupt.



Compteurs d'eau

Afin de faciliter le relevé des compteurs, il est demandé à tous ceux qui ont leur compteur dans la maison, de communiquer les chiffres à la mairie.

Vous pouvez aussi prendre en photo le compteur et l'envoyer par mail à l'adresse suivante avant le 31 décembre 2023 : servicetechnique213@gmail.com
Merci pour votre participation.

Les amis de l'école



Section tennis de table du foyer rural

Le 1er novembre dernier, le C3T FR a eu le plaisir d'accueillir 45 jeunes pongistes à l'espace Michel Jacquiel de Thiaville-sur-Meurthe. Ces jeunes compétiteurs, âgés de 9 à 15 ans venaient se rencontrer à l'occasion du 2ème tour de l'interclub jeunes, initié par le comité départemental des Vosges de tennis de table (CDTT88). Ce sont au total 10 clubs qui ont répondu présents.

Cette organisation reposait sur trois volets principaux :

- ° l'installation complète et la mise à disposition de 15 tables de tennis de table avec le matériel annexe tels le micro, la sonorisation,...
- ° la mise à disposition de 2 licenciés du club C3T FR pour l'aide à l'arbitrage, c'est-à-dire, aider le juge-arbitre à organiser les poules, entrer et vérifier les résultats puis établir les classements des équipes
- ° tenir une petite restauration et buvette, boissons et sandwiches froids et chauds étaient proposés à la vente, des crêpes, des parts de gâteaux et des friandises.

Danièle, Michèle et Françoise, bénévoles, sont venues en renfort à la buvette. Cette journée a été très riche en termes de sportivité, de fréquentation et de convivialité. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont impliqués, la municipalité, et le foyer rural qui ont fait de cette journée une réussite.



Nathan, le plus jeune licencié du C3T FR en match



Christophe Cossin, médaillé d'or

Samedi 11 novembre à la maison régionale des sports de Tomblaine, Christophe COSSIN a reçu des mains d'Etienne ROBERT, président du comité départemental des Vosges de tennis de table la médaille d'or du mérite régional pour ses 35 années de bénévolat (10 ans secrétaire et 25 ans de président du club de tennis de table de Thiaville). Cette médaille a été remise lors de l'assemblée générale de la ligue du Grand Est de tennis de table en présence du président de la fédération française de tennis de table Monsieur Gilles ERB. Après avoir reçu la médaille de bronze en 2009, la médaille d'argent en 2016, Christophe COSSIN obtient en ce jour la plus haute reconnaissance régionale. Toutes nos félicitations !



A retenir

- > Spectacle de Noël pour les enfants du village : Dimanche 10 décembre à 15 h
 - > Après-midi convivialité à la salle Poirel le jeudi 7 décembre avec les Aînés de 70 ans et plus
- Vous recevrez une invitation pour ces différents rendez-vous.

- > Voeux du maire le vendredi 19 janvier, salle Poirel à 17h45. Toute la population est invitée à ce moment de rencontre. Venez nombreux.

Numéros utiles

- Mairie : 03 83 71 41 73
- École : 03 83 71 42 73
- Gendarmerie : 03 83 75 34 82
- Anti-poison : 03 83 32 36 36
- SAMU - Urgences : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Pharmacie (garde) : 3237
- Médecin (garde) : 03 83 75 34 82
- EDF (garde) : 09 72 67 50 54

Etat civil

Le 06 novembre 2023 à Nancy est décédée Noëlle Itard, veuve de Claude Bernard à l'âge de 101 ans, ancienne habitante de Thiaville. Elle a été inhumée le 11 novembre auprès de son époux au cimetière de Thiaville. À toute sa famille, la municipalité présente ses sincères condoléances.

Collecte et déchetterie



Sacs noirs
30 novembre
14 et 28 décembre

Sacs jaunes
7 et 21 décembre
4 et 18 janvier

Déchetterie de Baccarat

Du lundi au samedi
(fermée le jeudi)
8h45-12h00 et 14h00-18h00
Dernière entrée 15 mn avant
la fermeture

www.trions.fr



Accueil mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	18h - 19h
Mercredi	Fermée	
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h



Directeur de publication : Frédéric Thomas
Équipe rédactionnelle : Frédéric Thomas
Dominique George, Damienne Villaume
et Jonathan Fontaine
Mise en page : Vincent Guyot

Dépôt légal : 328/820 info@thiaville.com

Imprimé en mairie - Ne pas jeter sur la voie publique